



SENSO IMMO

SAS au capital de 8000 € - RCS Versailles 801400359

Siège social : 32 rue du Maréchal Foch 78110 Le Vésinet

Tél : 01 75 93 90 40 - E-mail : vesinet@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 23801400359 – Titre professionnel : Agent immobilier –
Carte professionnelle n° 2819 délivrée par la préfecture de Versailles – Activité(s) : Transaction et
Gestion - Garantie financière Transaction: CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris - Garantie
financière Gestion: CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris –
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 25 Août 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires fixes TTC	Honoraires % TTC
De 0 à 70.000€	5 000 € TTC	
De 70.001 à 150.000€		7%**
De 150.001 à 300.000 €		6%**
De 300.001 à 1.200.000 €		5%**
Au-delà de 1.200.001 €		4%**

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

** Hors frais pris en charge par l'agence



SENSO IMMO

SAS au capital de 8000 € - RCS Versailles 801400359

Siège social : 32 rue du Maréchal Foch 78110 Le Vésinet

Tél : 01 75 93 90 40 - E-mail : vesinet@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 23801400359 – Titre professionnel : Agent immobilier –
Carte professionnelle n° 2819 délivrée par la préfecture de Versailles – Activité(s) : Transaction et
Gestion - Garantie financière Transaction: CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris - Garantie
financière Gestion: CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris –
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 1^{er} septembre 2015

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
 - En zone très tendue : 12€/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12€/m² de surface habitable à la charge du bailleur
 - En zone tendue : 10€/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12€/m² de surface habitable à la charge du bailleur
 - Autres zones : 8€/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12€/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur quelle que soit la zone
- **Entremise-négociation :** 2% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale):

12% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

Professionnels :

14% HT du loyer annuel hors charges, soit 16.8% TTC à la charge du locataire.

Commerciaux :

12% du loyer triennal hors charges hors taxes, soit 14,4% à la charge du locataire.

Prestations particulières – Barème à compter du 1^{er} mars 2017

Honoraires d'état des lieux :

- **(Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989)**

150€ TTC à la charge du bailleur Appt F1 F2

180€ TTC à la charge du bailleur Appt F3

200€ TTC à la charge du bailleur. Appt F4 F5 ou maison 2 et 3 pièces

280€ TTC à la charge du bailleur. Appt F6 F7 ou maison 4 pièces

320€ TTC à la charge du bailleur. Maison 5 et 6 pièces



SENSO IMMO

SAS au capital de 8000 € - RCS Versailles 801400359

Siège social : 32 rue du Maréchal Foch 78110 Le Vésinet

Tél : 01 75 93 90 40 - E-mail : vesinet@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 23801400359 – Titre professionnel : Agent immobilier –
Carte professionnelle n° 2819 délivrée par la préfecture de Versailles – Activité(s) : Transaction et
Gestion - Garantie financière Transaction: CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris - Garantie
financière Gestion: CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris –
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} septembre 2015

Honoraires de gestion :

Gestion courante : 5.83 % HT des sommes perçues, soit 7 % TTC à la charge du bailleur.

Assurance loyers impayés, détérioration immobilière, protection juridique :
2.5 % du loyer charges comprises

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 et de l'arrêté du 3 octobre 1983

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

Compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n° 3000301867
00028000077 97 ouvert auprès de la Société Générale

Nom et adresse du garant : CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris
Montant de la garantie : 110.000 €

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.



NOTICE D'INFORMATION
Articles L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affichage en agence.

INFORMATIONS SUR L'AGENCE

Nom, statut et forme juridique : SENSO IMMO SAS.....
Au capital de 8.000 €.....
Franchisé indépendant Laforêt
RCS Ville : 801 400 359 VersaillesN° TVA intracommunautaire: FR 23801400359
Siège social : 32 rue du Maréchal Foch 78100 Le Vésinet.....
Adresse de l'établissement diffusant la présente note (s'il est différent du siège social) :
.....
Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note: 01 75 93 90 40.....
Courriel de l'établissement diffusant la présente note : vesinet@laforet.com.....
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.
Titre professionnel : Agent immobilier
Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp>)

Carte professionnelle n° 2819..... délivrée en France par la préfecture de Versailles.

Titulaire d'une Garantie financière Transaction et Gestion
Noms et coordonnées du garant: ...CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris
Couverture géographique de la garantie financière : France.....
(Cf. les clauses de votre contrat)

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle.
Nom et coordonnées de l'assureur :AXA FRANCE IARD SA 26 rue Drouot 75458 Paris cedex 09.....
Couverture géographique de l'assurance de responsabilité professionnelle : France.....
(Cf. les clauses de votre contrat)

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française et la juridiction compétente sera
(à compléter uniquement si le client agit en qualité de commerçant et que le mandat stipule une clause attributive de juridiction)

Les informations ci-après relatives aux partenariats et aux codes déontologiques sont à transmettre sur demande du consommateur. Vous pouvez les intégrer dans un document unique avec les informations obligatoires ou les transmettre, dans un deuxième temps, uniquement à ceux qui en font la demande.

Liste des informations complémentaires :

- *En cas activités pluridisciplinaires et/ou de partenariats directement liés au service proposé les indiquer avec mention des mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts (ex : locaux distincts, exercice indépendant, absence de lien capitalistique, caractère facultatif...),*
- *La mention des éventuels codes de conduite auxquels vous êtes soumis (ex : code déontologique d'un syndicat ou organisme professionnel), l'adresse électronique à laquelle ils sont consultables, et les informations sur les conditions de recours extrajudiciaire (amiable ou arbitrale).*